

**Reddition réglementaire de comptes-Information**

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il a été rendu compte au conseil d'administration des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil d'administration au Président.

**EHPAD**

**1- Transfert de gestion de l'EHPAD les Bords d'Amboise de Moulleron-le-Captif au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de La Roche sur Yon Agglomération**

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'autorisation de transfert de gestion de l'EHPAD Les Bords d'Amboise au CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération à compter du 1er janvier 2024.

**2- Convention définissant les modalités de transfert de données du personnel par le CCAS de Moulleron-le-Captif au CIAS de La Roche sur Yon Agglomération.**

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la convention ayant pour objet de prévoir les conditions juridiques, techniques et financières de transferts des données détenues par le CCAS à la Direction des Ressources Humaines de la Roche-sur-Yon Agglomération.

**3- Projet ESMS Numérique – Délégation de signature pour la demande de carte professionnelle, de messageries sécurisées professionnelles**

Le Conseil d'administration a accepté à l'unanimité de mandater Mme Emmanuelle JARNY, directrice de l'EHPAD Les Bords d'Amboise, afin qu'elle représente l'établissement dans le cadre du projet ESMS Numérique et les relations avec l'ANS.